



## COMPTE RENDU

### REUNION DE BUREAU

---

**Séance du 26 novembre 2004 à 15 heures**

Etaient présents :

Yolande Boyer  
Gérard Drénou  
Alain Gérard  
Ambroise Guellec  
Louis Le Pensec

Assistaient également :

Michel Daoust, Pays de Cornouaille  
François Clément, CCI

#### **1. Contrat de Pays : étude des projets**

▪ **Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille :**

▪ ***Etude de faisabilité d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)***

- Montant global du projet : 13 000 €
- Montant contrat de Pays : 2 600 € (20 %)
- Avis : **favorable**

▪ ***Etude préalable au désensablement de l'Aven pour le maintien des activités économiques***

- Montant global du projet : 29 985 €
- Montant contrat de Pays : 5 997 € (20 %)
- Avis : **favorable**

▪ **CCI Quimper Cornouaille :**

*Etude d'un plan de développement de l'aéroport Quimper Cornouaille*

- Montant global du projet : 34 392 €
- Montant contrat de Pays : 12 000 € (34,89 %)
- Avis : **favorable**

▪ **CHIC :**

***Informatisation du dossier du patient et de la production des soins***

Le Bureau a été tenu informé des interrogations émanant du comité local de concertation sur ce projet. Le Bureau réaffirme son soutien à cette initiative, tout en prenant en compte le souhait du comité local de concertation d'un rapprochement avec les hôpitaux de Pont l'Abbé et Douarnenez. Il estime pour autant que ce rapprochement, s'il doit être exigé, ne doit pas freiner l'initiative qui a été prise.

Le Bureau constate le projet similaire du CHU de Brest et l'implication des élus du Pays de Brest qui l'ont soutenu. Il estime que l' ARH intervient à hauteur de 32 % sur le projet et considère ne pas se substituer aux prérogatives de l'Etat. Il fait remarquer que c'est l'intérêt général et notamment celui des patients de Cornouaille qui prime. Il souligne que ce projet établit une véritable avancée dans le domaine de la gestion des soins, qu'il concourt à l'amélioration de l'information et notamment à une meilleure prise en charge des patients de la Cornouaille.

▪ **Radio Kerne :**

L'association sollicite de nouveau le Contrat de Pays pour le renouvellement d'une assistance à son fonctionnement. La subvention Contrat de Pays sur le fonds régional (28 000 €) avait été versée à titre exceptionnel en 2003.

Le Bureau souhaite que Radio Kerné intègre une demande globale sur les lignes sectorielles du Conseil Régional. Le Bureau avait autorisé une aide exceptionnelle sur le Contrat de Pays, il ne souhaite pas que ce précédent se renouvelle.

▪ **Armement Bigouden :**

L'Armement Bigouden souhaite réaliser une halle de ramandage. Le coût estimé est de 176 794 €, la dépense éligible est de 147 821 €. Il peut bénéficier d'une subvention de l'IFOP à hauteur de 15 % de l'assiette éligible, soit 22 173 € s'il peut fournir des contreparties nationales à hauteur de 10 %, soit 14 782 €.

Les politiques sectorielles du Département et de la Région ne peuvent intervenir car elles sont consacrées aux équipements collectifs. Bien que l'Armement Bigouden propose de mettre à disposition cette halle de ramandage à d'autres pêcheurs, la destination finale à une société privée ne peut être envisagée sur les lignes actuelles.

Constatant l'effet structurant de cet équipement pour le port du Guilvinec, la possibilité de mise à disposition de l'équipement, et compte tenu du contexte actuel très sensible de la pêche, à titre exceptionnel et sans effet de reconduction de cette décision sur d'autres projets, le Bureau souhaite la prise en compte de ce dossier dans le cadre du Contrat de Pays.

## 2. CIT

- Ulamir du Goyen :

Projet de sauvegarde de la pratique des jeux bretons sur l'ouest Cornouaille

**Avis défavorable du Bureau**

- Compte rendu de la commission territoriale du Conseil Général du 16 novembre 2004 :

Le Bureau s'étonne du traitement de ces dossiers.

Concernant la salle socio-culturelle de Plozévet et le cinéma « le Kerfany » à Moëlan-sur-Mer, l'effet levier escompté avec le CIT n'apparaît pas dans le soutien octroyé à ces projets.

La notion communautaire et intercommunautaire pour la salle socio-culturelle de Plozévet est démontrée. L'effet structurant pour le territoire est patent. Le Bureau estime que ce dossier mérite une meilleure prise en compte.

De même pour le projet de l'association « les gars de Saint Philibert » à Moëlan, le cinéma « le Kerfany » est un outil d'animation et d'aménagement du territoire intercommunautaire (Concarneau-Quimperlé). Dans la configuration actuelle du financement du CIT, on peut craindre que le projet ne se réalise pas.

Le Bureau souhaite adresser un courrier à Pierre Maille pour l'alerter et souhaite aussi le rencontrer le 17 janvier au Conseil Général.

## 3. Mesure 26 : fonds de compensation du FEDER (ex sous-mesure 242)

Une liste non exhaustive des projets par communauté de communes est remise sur table. Le total des projets recensés à ce jour dépasse le solde disponible de 1,5 M€.

Trois ventilations du solde sont proposées :

- 1 – en fonction des projets : il s'agit de donner des priorités
- 2 – en fonction de la population éligible
- 3 – en fonction d'une répartition par communauté de communes :  
 $1,5\text{M€} / 7 = 210\ 000\ \text{€}$  par communauté de communes

Le Bureau penche pour une solution en fonction des projets et souhaite un temps de réflexion pour envisager la suite. La prochaine réunion de Bureau sera l'occasion de proposer des priorités et de faire des choix.

#### **4. Métropolisation**

Le courrier adressé à la Préfète de Région est présenté pour la signature. Yolande Boyer, une nouvelle fois, n'apparaît pas dans les signataires. Une partie du territoire du Pays de Cornouaille ne peut-être occultée. Il est demandé à la CCI d'être vigilante sur cet aspect, même si la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin n'est pas dans sa circonscription.

#### **5. Projet Océanis**

Le projet Océanis d'ouverture à l'international de la filière pêche et des produits de la mer est examiné. Le Bureau est favorable à cette initiative sur la partie prospective, le cadre réglementaire étant déjà traité par ailleurs. Il indique qu'une des clés de la réussite de ce projet réside dans l'implication très en amont des professionnels de la pêche.

#### **6. SPL Nautisme**

Un point est fait sur le cahier des charges d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'ex mesure 242 prévoit un soutien au SPL. 30 000 € avaient été programmés sur le SPL nautisme en ce sens. En fonction des propositions et de leur coût, le dossier d'aides financières sera fait à la Région dans le cadre de la mesure 26, ainsi qu'au Conseil Général dans le cadre du CIT.

#### **7. Questions diverses**

##### **▪ Communication**

Le Pays souffre d'un déficit de communication. L'ingénierie territoriale de la sous-mesure 242 (40 000 € ont été programmés) permet de financer un plan de communication du Pays.

Il est proposé de consacrer 20 000 € à l'établissement d'une communication du Pays, 50 % restant à la charge du GIP.

Le déficit de communication du Pays est flagrant. Le Pays et le Contrat de Pays ne sont jamais cités dans le financement des projets qu'il instruit par exemple.

Les élus reconnaissent le manque de communication. Ils sont sensibles à l'introduction d'une méthodologie qui permettrait la connaissance et la reconnaissance du Pays.

Il est proposé dans un premier temps d'ouvrir les conseils d'administration à la presse locale.

##### **▪ Dispositif d'évaluation et de programmation**

Le Conseil Régional souhaite une nouvelle contractualisation avec les pays pour le 1<sup>er</sup> semestre 2006. Dans le texte de constitution du GIP, il est prévu qu'une évaluation des actions et des projets soit engagée avec le Conseil de Développement. Suite à ce bilan, il conviendra de lancer les orientations et les actions d'une nouvelle programmation.

Il est proposé de consacrer 20 000 € (sous-mesure 242) à ce dispositif.

Le Bureau donne son accord pour lancer cette action dès 2005..

▪ **Participation des EPCI au GIP Pays de Cornouaille**

A la création du GIP, la participation des EPCI avait été convenue pour 2 ans :

2003 : 0,10 € par habitant

2004 : 0,20 € par habitant

Pour 2005, aucune décision n'a été prise par le conseil d'administration.

Il faut noter que le Pays de Cornouaille est un des plus grands de la région en terme de population et de géographie. Il est un des Pays qui génère le plus de projets et qui consomme le mieux les enveloppes PRAT et Contrat de Pays. Mais c'est aussi le Pays qui est l'une des plus petites structures en terme de personnel et qui a une participation des EPCI la plus faible. Dans la réflexion du Conseil Régional pour les années à venir, qui est bien de conforter le Pays en territoire de projet, il n'est pas exclu de penser qu'il soit demandé à ce que la participation des EPCI soit revue à la hausse.

Le Bureau souhaite proposer au prochain conseil d'administration une participation des EPCI à hauteur de 0,30 € par habitant pour 2005. Cette augmentation de 0,10 € par habitant servirait, avec les contreparties régionales, à l'embauche d'un nouveau chargé de mission ayant un profil aménagement afin de mieux structurer le GIP.

**Un Bureau et un Conseil d'Administration sont à programmer fin janvier, début février 2005**